



N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020

**Objet :** Pumptrack.- Parcelle sis rue Claessens.- Asphaltage d'une partie du site.- Avenant n° 1 à la convention avec Citydev.brussels.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Conseil communal du 18 juin 2020, approuvant le texte de la convention pour la mise à disposition temporaire d'une parcelle sis rue Claessens par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B. -,citydev.brussels), relative aux modalités de partenariat entre citydev.brussels et la Ville de Bruxelles pour une période de 2 ans;

Considérant que la Ville souhaite améliorer l'accueil du public en réalisant ultérieurement un asphaltage de certaines zones du parcours pumptrack sur la parcelle mise à disposition par citydev.brussels;

Considérant qu'un avenant a été rédigé pour permettre cette intervention technique en accord avec citydev.brussels.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le texte de l'avenant à la Convention entre la Ville et la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale est adopté.

Annexes :

[Avenant FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)